



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2023

DELIBERATION N° 06/24052023

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT
CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SUR LE BUDGET 2023**

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	24
Procurations	10
Votants	34
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire) et celle de Madame Nadège BERNON (2^{ème} Adjointe) pour les affaires N° 03/24052023, 04/24052023 et 05/24052023.

Etaient présents : M.DOMEN Bruno (Maire), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, Mme PERMALNAICK Armande, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), Mme FERARD Sylvie (Conseillère), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à M. FELICITE Roland (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère), *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), Mme VION Marie Claire (Conseillère), *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à Mme HAMILCARO M. Annick (Conseillère).

Absents : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

AFFAIRE N° 06/24052023**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SUR LE BUDGET 2023***Direction Générale des Finances***Le Maire expose :**

Lors de sa session ordinaire du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a voté la reprise anticipée du résultat 2022 au budget primitif 2023. Conformément aux dispositions de la M14, il est nécessaire de procéder à l'affectation définitive du résultat 2022.

Le vote du Compte Administratif 2022 du Budget Principal, a constaté un résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2022 égal à 4 875 406,80 euros.

Ce résultat de fonctionnement ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2023.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement, le solde cumulé d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une inscription en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de – 1 327 195,19 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement 2022, reporté sur le budget 2023 s'élève à +32 583,41 €. Compte tenu de ces restes à réaliser, la section d'investissement présente donc un besoin de financement d'un montant cumulé de 1 294 611,78 €.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2022 selon le tableau d'affectation suivant :

Affectation du résultat constaté au CA 2022	Montants en €
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	4 875 406,80
Besoin de financement de la section d'investissement	1 294 611,78
Affectation proposée :	
• Affectation en recette en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement	1 294 611,78
• Recette au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement	3 580 795,02

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter en recette au compte 1068 la somme de 1 294 611,78 € pour couvrir l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement ;
- D'affecter le solde du résultat 2022, soit la somme de 3 580 795,02 € en recette au compte 002 en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Affecte en recette au compte 1068 la somme de 1 294 611,78 € pour couvrir l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Affecte le solde du résultat 2022, soit la somme de 3 580 795,02 € en recette au compte 002 en section de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 02 JUIN 2023

Le Président de séance,



Bruno DOMEN